

Ville de Locronan
Kêr Lokorn



Conseil municipal

29 novembre 2012

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

**Date de
convocation :**

20/11/2012

Le vingt-neuf novembre de l'an deux mil douze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc ENGELMANN, Maire de Locronan.

Etaient présents : Jean-Luc ENGELMANN, Maire, Christian LECANU, Marguerite NICOLAS et Renée RIBEYRE adjoints au Maire, Anne JOUAN, Jean-Ronan LAUTROU, Jean-Yves LE QUEAU, Jean-Noël LOUBOUTIN, Jacqueline MOULLEC, Paule SAUVEUR, Alain RAISON et Sylvie THIBAUT.

Absents et excusés : Jean-François LEGAULT.
Erwan PIANEZZA.

Secrétaire de séance : Jean-Yves LE QUEAU

1 - DETERMINATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS DU CLOS DU NEVET.

Il convient de fixer le prix de vente des lots du lotissement « Le Clos du Névet ».

Le lotissement étant assujéti à la TVA sur marge, le prix de vente des terrains est proposé suivant le tableau ci-dessous :

N° de lot	Surface	Prix TTC
1	668	45 018
2	473	38 252
3	467	37 766
4	449	36 311
5	646	45 148
6	570	42 492
7	461	38 662
8	502	37 423
9	602	42 073
10	474	39 752
11	486	39 303
12	572	41 118
13	556	39 968
14	593	42 628
15	433	35 017
16	439	35 502
17	361	30 411
18	522	34 744
19	383	29 874
20	387	30 186
21	400	32 348
22	378	31 843
23	402	32 510
24	322	25 116
25	323	25 194
26	373	29 094
27	377	29 406
28	632	39 437
29	543	36 142

Il est précisé que le prix TTC ne comprend pas les frais de notaire et les droits de mutation qui devront être acquittés par les acheteurs. Les lots 24 et 25 sont réservés aux bailleurs sociaux.

Concernant l'attribution des lots, le maire propose que les lots soient attribués par ordre chronologique d'arrivée des demandes de réservation. Ces demandes de réservations seront constituées d'un **courrier** indiquant le nom, prénom, adresse, profession, situation familiale et numéro de téléphone de l'acheteur, le numéro de lot et sa surface, ainsi qu'une photocopie du livret de famille ou de sa carte d'identité.

Une liste d'attente sera constituée dans le cas où plusieurs demandes porteraient sur le même lot.

Le dépôt ou l'envoi en mairie du courrier de demande de réservation vaudra acte officiel de candidature.

L'attribution des terrains sera prononcée par le conseil municipal sur la base d'un seul et unique critère correspondant à l'antériorité de la demande.

La signature des actes authentiques de ventes ne pourra intervenir qu'à compter de la fin de la 1^{ère} phase des travaux de viabilisation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les prix de vente des terrains du lotissement communal « Le Clos du Névet » et autorise Monsieur le Maire à signer les compromis de vente avec les acheteurs ainsi que les actes authentiques dès l'obtention de la D.A.A.C.T. (Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux).

2 - EMPRUNT ACHAT ET TRAVAUX DE L'ECO-VILLAGE : CHOIX DE L'ORGANISME

BANCAIRE.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prendre un crédit relais pour effectuer l'achat et les travaux de viabilisation de l'éco village du « Clos du Névet » pour un montant de 1 000 000€.

Une consultation a été lancée et deux organismes bancaires y ont répondu. Il s'agit du Crédit Agricole et de la caisse d'Epargne.

La commission des Finances s'est réunie le jeudi 22 novembre et le choix se porte sur le crédit relais de la Caisse d'Epargne.

Le montant emprunté sera de 1 000 000€ avec un taux fixe de 2,60 % sur 3 ans, mobilisable en totalité avant le 31 mars 2013, amortissement « in fine », paiement des intérêts à terme trimestriellement et sans pénalités ni indemnités en cas de remboursement anticipé. La commission d'engagement sera de 0.10% et 0.10% investi dans la société et récupérable à tout moment.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents y afférant.

3 - REFECTION DU CIRCUIT ELECTRIQUE DE L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Dans le cadre des travaux de réfection du circuit électrique et de mise en lumière de l'église, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la DRAC. La subvention serait de l'ordre de 50% du montant des travaux, à savoir 45 625,00 €.

Il convient d'autoriser le maire à solliciter cette subvention et d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Etude : Réfection du circuit électrique de l'église Saint Ronan	
Coût total de l'opération	91 250,00
<i>Subvention demandée</i>	
DRAC	45 625,00
Total aides publiques	45 625,00
<i>Reste à la charge de la commune</i>	45 625,00

Accord à l'unanimité.

4 - ARBRE DE NOËL DE L'ECOLE : SUBVENTION.

Le montant de la subvention proposé pour 2012 est de 13,50 € par enfant (au jour de la rentrée).

Ecole Publique Yves Tanguy : 62 élèves x 13,50 € = 837,00 €. A verser sur le compte de l'OCCE

Accord à l'unanimité.

5 - DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES.

Budget Commune

- Dépenses : Article 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs): +50 €

Recettes : Article 70311 (Concessions) : +50 €

Budget ALSH

- Dépenses : Article 6413 (Rémunération non titulaire) : 2 000 €

Recettes : Article 7478 (Subvention CAF) : + 2 000 €

Accord à l'unanimité.

6 - RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013

La commune de Locronan doit procéder du **17 janvier au 16 février 2013** au recensement de sa population.

Pour le bon déroulement de cette opération, il convient donc de procéder au recrutement d'un coordonnateur communal ainsi que deux agents recenseurs.

- Le coordonnateur communal est l'interlocuteur de l'INSEE. Il met en place l'organisation du recensement et la logistique, organise la campagne locale de communication, assure l'encadrement et le suivi des agents recenseurs, contrôle et exploite les données récoltées. Il est désigné par arrêté municipal. Il est proposé au conseil municipal de désigner Christelle CARIOU, secrétaire de mairie, comme coordonnateur communal.

- Les agents recenseurs sont recrutés, nommés et rémunérés par la commune. Ces agents devront posséder certaines qualités (capacité relationnelle, moralité et neutralité, discrétion et

disponibilité). Les agents auront chacun un district (commune scindée en deux) soit environ 225 logements et 425 personnes. Ces agents devront suivre 2 journées de formation (les 4 et 11 janvier). Ils sont également désignés par arrêté municipal.

La dotation forfaitaire d'un montant de 1 914 € versée par l'INSEE ne couvre malheureusement pas les charges financières qui reposent donc sur les communes. La rémunération des agents étant de la pleine responsabilité des communes, il convient de la fixer.

Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs selon le principe suivant (en brut) :

- Bulletin individuel : 1,70 €
- Feuille de logement : 1,10 €
- Relevé d'adresse collective : 0,70 €
- Bordereau de district : 12,00 €
- Séance de formation : 35,00 €

Sur cette base, chaque agent recenseur percevrait environ 880 € nets de salaire (hors frais d'essence) ; ce qui représente pour la collectivité une somme de 1 300 € charges comprises, soit un total de 2 600 € pour les deux agents. La dotation de l'INSEE étant de 1 914 €, il reste à la charge de la commune environ 680 €. Les frais d'essence seront remboursés sur présentation d'un justificatif.

Accord à l'unanimité.

7 - TARIFS 2013

A l'unanimité, le conseil municipal vote les tarifs 2013 proposés ci-dessous :

CIMETIERE		2012	2013
Concession de 15 ans		95.00	96.00
Concession de 30 ans		145.00	147.00
MUSEE			
Entrée plein tarif (Gratuit : enfant de – 12 ans et locronanais)		2.00	2.00
Tarif réduit (groupe + de 20, handicapé, chômeur, étudiant)		1.00	1.00
Groupe Visite guidée avec un tisserand		Plus de 20 personnes	Plus de 20 personnes
	Adultes	2.00	2.00
	Scolaires	1.50	1.50
GARDERIE (selon quotient familial pour les familles habitant Locronan – tarif normal pour les autres)			
Garderie matin			
Tarif plein		1.15	1.15
Inférieur à 449,99€		0.55	0.55
De 450€ à 699,99€		0.95	0.95
Supérieur à 700€		1.15	1.15
Garderie soir			
Tarif plein		1.75	1.75
Inférieur à 449,99€		0.85	0.85
De 450€ à 699,99€		1.40	1.40
Supérieur à 700€		1.75	1.75

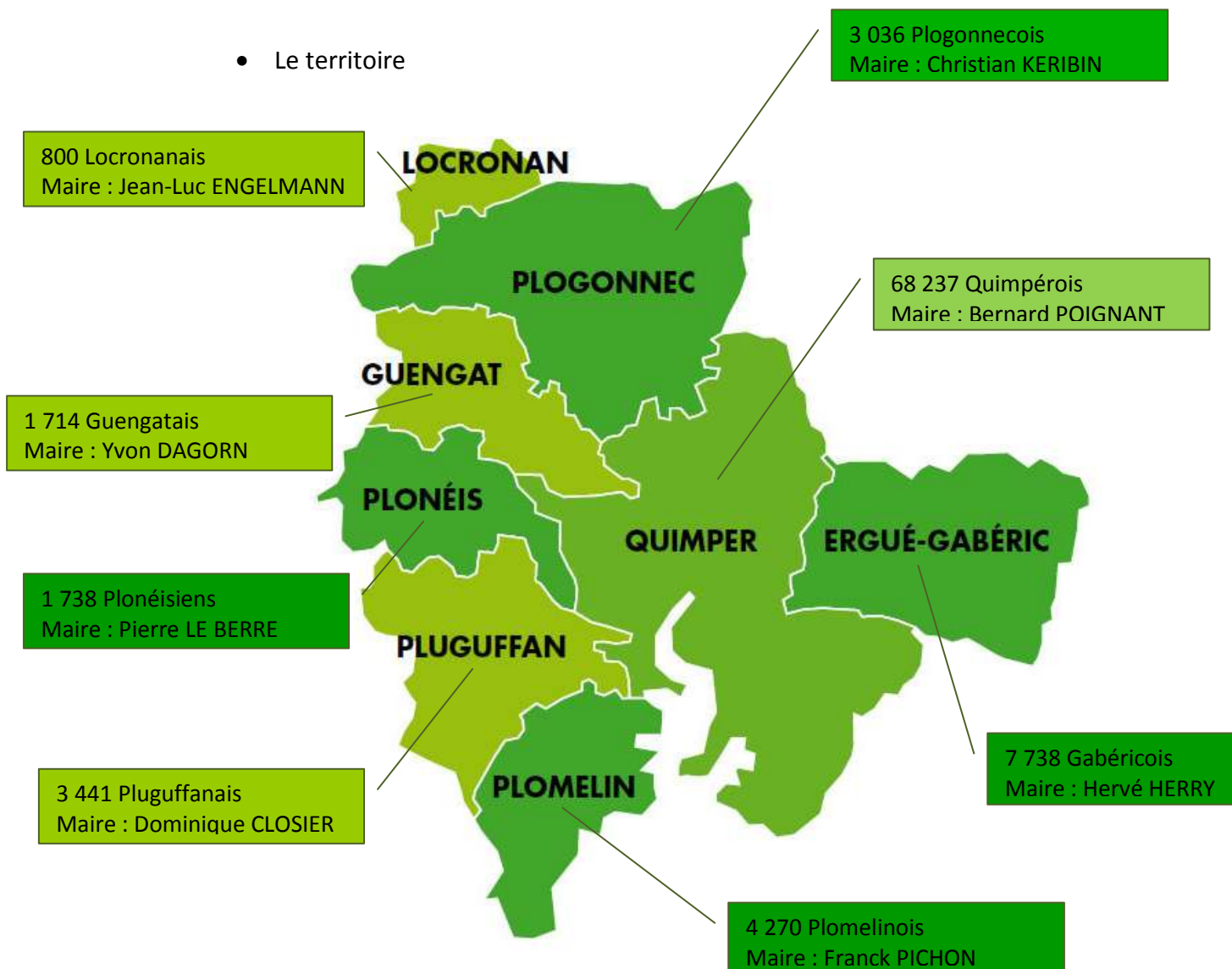
CANTINE (selon quotient familial pour les familles habitant Locronan – tarif normal pour les autres)				
Tarif plein		2.85	2.85	
Inférieur à 449,99€		1.40	1.40	
De 450€ à 699,99€		2.35	2.35	
Supérieur à 700€		2.85	2.85	
Enseignant ou personne extérieure		3.20	3.20	
PHOTOCOPIES				
A4		0,25	0,25	
A3		0,30	0,30	
A4 RV		0,30	0,30	
A3 RV		0,40	0,40	
TERRASSES (m²/jour)				
De Pâques ou du début des vacances de Pâques à Fin des vacances de la Toussaint		0.40	0.42	
AUTRES TARIFS TTC				
Parking VL à l'année		3.00	3.00	
Parking Camping-car par 24h		5.00	5.00	
Location salle de réunion (3 ^{ème} âge)		60.00	60.00	
Location barnum (8m x 5m) du lundi au jeudi ou du vendredi au dimanche (gratuit pour les associations de la commune)		120.00	120.00	
Location : 1 table + 2 bancs (à enlever et ramener en mairie)		5.00	5.00	
Bois (la corde livrée sur Locronan)		170.00	170.00	
ALSH				
coefficient familial	Enfants de Locronan			
	journée (repas inclus)	1/2 journée	garderie	
			matin	soir
inférieur à 449.99 €	6,00 €	3.00 €	1,15 €	1,15 €
de 450 € à 699.99 €	9,00 €	4.50 €		
supérieur à 700 €	12,00 €	6.00 €		
coefficient familial	Enfants de l'extérieur			
	journée (repas inclus)	1/2 journée	garderie	
			matin	soir
inférieur à 449.99 €	9,00 €	4.50 €	1,15 €	1,15 €
de 450 € à 699.99 €	12,00 €	6.00 €		
supérieur à 700 €	15,00 €	7.50 €		
Repas hors journée	3.50 €			

MANOIR DE KERGUENOLE				
	½ Journée (Durant 4h)	Journée (Jusqu'à 18h)	Soirée (A partir de 18h)	Journée + Soir De 8h à 1h
Associations de Locronan	GRATUIT			
Associations Hors Locronan	100 €	160 €	160 €	250 €
Particuliers Locronan (sauf mariage)	100 €	150 €	150 €	250 €
Autres particuliers (sauf mariage)	160 €	225 €	225 €	400 €
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	190 €	450 €	450 €	600 €
Barnum commune en complément (tables & bancs inclus)	100 €			
Forfait ménage	30 €			
ESPACE TI LOKORN				
	½ Journée (Durant 4h)	Journée (Jusqu'à 18h)	Soirée (A partir de 18h)	Journée + Soir De 8h à 1h
Associations de Locronan	GRATUIT			
Associations Hors Locronan	200 €	300 €	300 €	450 €
Particuliers Locronan (sauf mariage)	200 €	300 €	300 €	450 €
Autres particuliers (sauf mariage)	320 €	450 €	450 €	600 €
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	380 €	600 €	600 €	750 €
Forfait ménage	50 €			
LOCATIONS POUR SPECTACLES A ENTREES PAYANTES (JOURNEE + SOIREE) :				
	Manoir de Kerguéolé		Espace Ti Lokorn	
Artistes (sans cachet)	350 €		500 €	
A compter du 2 ^{ème} jour	200 €		350 €	

8 - RAPPORT D'ACTIVITES DE QUIMPER COMMUNAUTE

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), il est proposé au conseil municipal de prendre connaissance du rapport d'activité des services de Quimper Communauté pour l'année 2011.

- Le territoire



- Les compétences obligatoires

- Le développement économique
- L'aménagement de l'espace communautaire
- L'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire
- La politique de la ville dans la communauté

- Les compétences optionnelles

- L'assainissement
- L'eau
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements communautaires
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

- Les compétences facultatives

- Les politiques d'animations
- La fourrière animale

- L'enseignement supérieur
 - La constitution de réserves foncières
 - La contribution au financement de la construction d'un centre de secours par le SDIS et contributions obligatoires au SDIS en lieu et place des communes
 - L'instruction des autorisations d'urbanisme et conventionnement avec les communes dans ce domaine
 - La jeunesse
- L'organisation de Quimper Communauté
- Le conseil communautaire : 43 membres (+ 43 suppléants)
 - Le président
 - Le bureau communautaire
 - Les syndicats (SIDEPAQ et SYMESCOTO)
- Quelques exemples
- Politique de l'habitat : Approbation du PLU 2011 2016, Aides à la pierre...
 - Territoire : Plans d'actions de l'Agenda XXI, Plan Climat Energie
 - Chemins de randonnée : promotion des itinéraires
 - Entrée en vigueur de la plateforme d'instruction communautaire des autorisations d'urbanisme 1^{er} juin 2011
 - Schéma transport...

Le document complet est à disposition, pour ceux qui le souhaitent, en mairie.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

9 - RAPPORT D'ACTIVITES DU SDEF

Depuis sa création le 10 Décembre 1948, le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Finistère, aujourd'hui Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), a pour mission d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique.

A l'origine, il regroupait l'ensemble des communes du Finistère. En 1993, lors de la négociation du cahier des charges de concession avec EDF, les communes les plus importantes (ou certaines qui n'adhéraient pas à un syndicat d'électrification local) ont signé directement avec le concessionnaire tandis que le SDEF (qui regroupait vingt-huit syndicats, neuf communes indépendantes dont trois îles - Sein, Molène et Ouessant - et deux communautés de communes) a conclu son propre contrat avec le concessionnaire EDF.

Depuis le 28 décembre 2007, le SDEF regroupe toutes les communes du département hormis BMO (Brest Métropole Océane).

L'activité 2011 du SDEF relève une activité croissante et intense du syndicat : nouveaux partenaires, nouveaux engagements, nouvelles compétences, nouvelles opérations de sensibilisation aux économies d'énergie, nouveaux locaux...

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activités 2011 du SDEF. Ce document est remis à chaque conseiller municipal.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

10 - REMBOURSEMENT FACTURE ANNE CORBIN

Mme Corbin, institutrice à l'école Yves Tanguy, a, courant de l'été, réglé un facture de fournitures scolaires sur ses fonds propres. Elle demande à être remboursée par le biais de l'OCCE. Le coût de la facture (105,35 € Eveil et jeux) serait retiré du compte dédié à l'école.

Accord à l'unanimité.